|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/WG2020/4/2  16 mai 2022  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020

Quatrième réunion

Nairobi, 21-26 juin 2022

Point 4 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

**GlossaIRE RELATIF AU PREMIER PROJET DE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’après-2020**

Note de la Secrétaire exécutive

# INTRODUCTION

1. Dans la recommandation [WG2020-1/1](https://www.cbd.int/doc/recommendations/wg2020-01/wg2020-01-rec-01-fr.pdf), le Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a invité l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa vingt-quatrième réunion, à procéder à un examen scientifique et technique des objectifs et cibles actualisés, ainsi que des indicateurs et bases de référence connexes, du projet de cadre mondial de la biodiversité, ainsi que des appendices révisés du cadre, et à fournir des avis au Groupe de travail à sa troisième réunion. En outre, dans la recommandation [SBSTTA-23/1](https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-23/sbstta-23-rec-01-fr.pdf), l’Organe subsidiaire a demandé aux coprésidents du Groupe de travail et à la Secrétaire exécutive de prendre en compte les informations élaborées comme suite à cette demande.
2. Se fondant sur ce qui précède, les coprésidents du Groupe de travail et le secrétariat, sous la supervision du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la Conférence des Parties, ont compilé une liste d'annotations pour expliquer les termes et les concepts figurant dans les objectifs et cibles actualisés ([CBD/SBSTTA/24/INF/11](https://www.cbd.int/doc/c/46bf/8fcc/4fc82767c058517caa96892d/sbstta-24-inf-11-en.pdf)). Cette liste a été révisée et améliorée pour refléter les changements apportés au premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 [(CBD/WG2020/3/3)](https://www.cbd.int/doc/c/db88/d435/3dd90f9fc8b285509c63d9b2/wg2020-03-03-fr.pdf) et s'appuie sur les observations reçues des Parties et des parties prenantes au cours de la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail, tenue en ligne du 23 août au 3 septembre 2021 et de la deuxième partie de la réunion qui s’est tenue à Genève du 14 au 29 mars 2022.
3. Le présent document a pour but d'aider le Groupe de travail à examiner, analyser et discuter les objectifs et les cibles du premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ses éléments de suivi et ses indicateurs.
4. La liste des annotations contient des explications et des exemples connexes de termes et de concepts utilisés dans le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que dans le projet de cadre de suivi[[2]](#footnote-3).

# LISTE DES CONCEPTS ET DES TERMES FIGURANT DANS LES OBJECTIFS ET CIBLES ACTUALISÉS

| **Concept/terme** | **Annotation** | **Objectif/ Cible[[3]](#footnote-4)** |
| --- | --- | --- |
| Populations saines et résilientes | Démographiquement et génétiquement viables, permettant la survie et l'adaptabilité à long terme.  ([CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1](https://www.cbd.int/doc/c/30e3/8b5b/3da5cefe1ad79bd936d26dd5/sbstta-24-03-add2-rev1-fr.pdf), paragraphe  25) | Objectif A |
| Besoins des personnes | Les besoins des personnes sont notamment un air pur, de l'eau, de la nourriture, des fibres, un abri, un climat sûr, la sécurité énergétique (par exemple pour le carburant, la cuisson, le chauffage), des moyens d'existence sûrs, ainsi que la santé et le bien-être spirituel.  (Basé sur *l'évaluation mondiale* de l'IPBES*,* 2019) | Théorie du changement, Cibles 9-13 |
| Connectivité des écosystèmes | La connectivité (c'est-à-dire la connectivité écologique) est le mouvement sans entrave des espèces et le flux des processus naturels qui entretiennent la vie sur Terre. Elle peut donc également désigner des écosystèmes continus souvent reliés par des corridors écologiques. Il existe deux types de connectivité : structurelle (dans laquelle la continuité entre les écosystèmes est identifiée) et fonctionnelle (dans laquelle le mouvement des espèces ou des processus est vérifié).  ([UNEP/CMS/Resolution 12.26 (Rev.COP13)](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_cop13_res.12.26_rev.cop13_f.pdf)) | Objectif A |
| Intégrité des écosystèmes | « Un écosystème est intègre lorsque ses caractéristiques écologiques dominantes (par exemple, les éléments de composition, de structure, de fonction et les processus écologiques) se situent dans leurs plages de variation naturelles et peuvent résister à la plupart des perturbations et s'en remettre » ([CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1](https://www.cbd.int/doc/c/30e3/8b5b/3da5cefe1ad79bd936d26dd5/sbstta-24-03-add2-rev1-fr.pdf), paragraphe 18). En outre, l'Add.2 fait référence à « la diversité et l'abondance des espèces et des communautés d'espèces en interaction au sein des écosystèmes » (paragraphe 21).  Les indicateurs de l'intégrité des écosystèmes peuvent comprendre « la structure, la fonction et la composition d'un écosystème par rapport à la gamme de variation préindustrielle de ces caractéristiques ».  (Hansen et al (2021). Towards monitoring ecosystem integrity within the Post-2020 Global Biodiversity Framework, <https://doi.org/10.32942/osf.io/eyqw5>) | Objectif A |
| Écosystèmes naturels (habitats) | Zones formées d'assemblages viables d'espèces végétales et/ou animales d'origine largement indigène et/ou dans lesquelles l'activité humaine n'a pas essentiellement modifié les fonctions écologiques primaires et la composition des espèces d'une zone.  (D'après la définition des habitats naturels du PNUE-WCMC, <https://www.biodiversitya-z.org/content/natural-habitats>) | Objectif A |
| Taux d'extinction | Nombre d'espèces qui s'éteignent au cours d'une période donnée. | Objectif A |
| Risque d'extinction | Probabilité qu'une espèce s'éteigne au cours d'une période donnée. | Objectif A |
| Contribution de la nature à l'homme | Les contributions de la nature à l'homme (concept similaire aux services écosystémiques et les incluant) désignent toutes les contributions de la biodiversité au bien-être et à la qualité de vie des populations. Elles comprennent a) les contributions matérielles, telles que la production de nourriture, d'aliments pour animaux, de fibres, de médicaments et d'énergie, b) les services de régulation, tels que la régulation de la qualité de l'air et de l'eau, la régulation du climat, la pollinisation, la régulation des parasites et des maladies et la fourniture d'habitats, et c) d'autres contributions non matérielles, telles que l'apprentissage, l'inspiration, la santé, les expériences physiques et psychologiques, l’épanouissement spirituel et le développement des identités et des cultures, ainsi que la préservation des possibilités d'action pour les générations futures.  ([CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1](https://www.cbd.int/doc/c/30e3/8b5b/3da5cefe1ad79bd936d26dd5/sbstta-24-03-add2-rev1-fr.pdf), paragraphe  35) | Objectif B, Jalon B.2, Cible 11 |
| Gain net | Un objectif d'*absence de perte nette* ou de *gain net* de biodiversité est généralement fixé (également appelé *objectif de neutralité nette* ou de *positivité nette*, respectivement) par rapport à une base de référence prédéterminée. Le processus est mis en œuvre dans le cadre de processus de planification nationaux et de négociations entre les organismes gouvernementaux, les organismes de conservation et les promoteurs, les éléments du processus étant souvent formalisés dans le cadre d'une évaluation de l'impact environnemental et social. La hiérarchie des mesures d'atténuation se compose de quatre grandes étapes destinées à être mises en œuvre de manière séquentielle : 1) éviter, 2) minimiser, 3) remédier, et 4) compenser.  (Voir Arlidge et al, “A Global Mitigation Hierarchy for Nature Conservation”, *BioScience*, vol. 68, Issue 5, May 2018, pp. 336-347, <https://doi.org/10.1093/biosci/biy029>; Business and Biodiversity Offsets Programme, (2012) Standard on Biodiversity Offsets; and Maron et al. 2018, “The many meanings of no net loss in environmental policy”, *Nature Sustainability* 1,19–27 (2018) <https://www.nature.com/articles/s41893-017-0007-7>). | Jalon A.1  Au titre de l'Objectif A. |
| Déficit de financement | Écart entre le total actuel des flux de capitaux annuels en faveur de la conservation de la biodiversité dans le monde et le montant total des fonds nécessaires pour gérer durablement la biodiversité et maintenir l'intégrité des écosystèmes.  (Deutz et al (2020). Financing Nature: Closing the Global Biodiversity Financing Gap. The Paulson Institute, The Nature Conservancy, and the Cornell Atkinson Center for Sustainability, <https://www.paulsoninstitute.org/conservation/financing-nature-report/>) | Jalon D.1  Au titre de l'Objectif D |
| Planification spatiale | La planification spatiale est généralement comprise comme étant une méthode ou un processus public permettant d'analyser et de déterminer la répartition spatiale et temporelle des activités dans un environnement donné afin d'atteindre divers objectifs, notamment sociaux, économiques et écologiques (tels que la biodiversité), qui ont été définis dans le cadre d'un processus décisionnel. Elle comprend la planification de l'utilisation des terres, la planification de l'espace marin, etc.  (Voir Metternicht (2017). *Land Use and Spatial Planning: Enabling Sustainable Management of Land Resources*. Springer Briefs dans Earth Sciences. <https://www.springer.com/gp/book/9783319718606>) | Cible 1 |
| Zones terrestres et maritimes | Il est entendu que les zones terrestres et maritimes comprennent tous les écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris les biomes d'eau douce. | Cible 1, 3 |
| Changement d'utilisation des terres | Le changement d'utilisation des terres comprend la transformation de la couverture terrestre (par exemple, la déforestation ou l'exploitation minière), les changements dans la gestion de l'écosystème ou de l'agro-écosystème (par exemple, par l'intensification de la gestion agricole ou de l'exploitation forestière) ou les changements dans la configuration spatiale du paysage (par exemple, la fragmentation des habitats).  (<https://ipbes.net/models-drivers-biodiversity-ecosystem-change>) | Cible 1 |
| Changement d’utilisation des zones marines | De même, le changement d'utilisation des zones marines désigne les mesures et les activités qui modifient l'utilisation des zones marines, par exemple l'aménagement du littoral, l'aquaculture en mer, la mariculture, l'exploration pétrolière et gazière et le chalutage de fond. | Cible 1 |
| Zones intactes et sauvages | Le mot « sauvage » est utilisé pour décrire des paysages terrestres et marins largement intacts sur le plan biologique et écologique, à faible densité de population humaine et pratiquement dépourvus d'infrastructures industrielles. Il n'exclut donc pas l'homme, mais plutôt les activités humaines qui entraînent des perturbations biophysiques importantes. La qualité de la vie sauvage est donc souvent déterminée par l'éloignement des agglomérations urbaines et des infrastructures modernes et par le degré d'impact écologique de l'activité industrielle. Toutefois, ce mot ne saurait indiquer qu'une zone doit être totalement « vierge » ou « intacte », car rares sont les endroits sur Terre qui le sont. De plus, il faut reconnaître que le caractère « intact » et l' « intégrité » se mesurent sur un continuum et ne sont pas binaires.  (Cyril F. Kormos, Tim Badman, Tilman Jaeger, Bastian Bertzky, Remco van Merm, Elena Osipova, Yichuan Shi, Peter Bille Larsen (2017). World Heritage, Wilderness and Large Landscapes and Seascapes. Gland, Switzerland: IUCN. viii + 70pp, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2017-028.pdf>) | Cible 1 |
| Restauration | L'IPBES a défini la restauration comme étant « toute activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dégradé » (2019). Cette définition couvre toutes les formes et tous les niveaux de dégradation et, en ce sens, correspond à la définition adoptée par la Society for Ecological Restoration. (<https://www.cbd.int/doc/c/fcd6/bfba/38ebc826221543e322173507/post2020-ws-2019-11-03-en.pdf>)  La restauration des écosystèmes consiste à « favoriser la régénération des écosystèmes qui ont été dégradés ou détruits, ainsi que la conservation des écosystèmes encore intacts ». La restauration peut se faire de nombreuses manières, par exemple en plantant des espèces ou en éliminant les contraintes afin que la nature puisse se rétablir d'elle-même. Il n'est pas toujours possible - ou souhaitable - de remettre un écosystème dans son état d'origine.  (Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, <https://www.decadeonrestoration.org/what-ecosystem-restoration>) | Cible 2 |
| Écosystèmes dégradés | La dégradation des terres peut être due à une perte de biodiversité, de fonctions ou de services écosystémiques. D'un point de vue écologique, la dégradation des terres peut inclure une transformation complète de la catégorie ou de l'utilisation de l'écosystème, comme dans le cas de la conversion d'une prairie naturelle en un champ de culture, procurant un éventail différent d'avantages, mais entraînant également une dégradation du système « naturel » ou « transformé ». Les écosystèmes naturels sont souvent dégradés avant d'être transformés. L'écosystème transformé qui résulte de cette conversion peut, à son tour, être dégradé et voir ses nouvelles fonctions réduites (par exemple, un champ agricole où la dégradation et la réduction de la fertilité du sol entraînent une diminution des récoltes).  Les mêmes concepts sont applicables à la dégradation des écosystèmes marins et d'eau douce. Elle peut prendre la forme d'une modification des structures trophiques d'une communauté marine (en raison de la pression de la pêche et de l'élimination sélective des espèces), d'une transformation du benthos mou et dur (en raison des balayages répétitifs des engins de contact, tels que les chaluts) ou de la construction de récifs artificiels, pour ne citer que quelques exemples. Dans le cas des écosystèmes aquatiques d'eau douce, des exemples de transformation des écosystèmes sont la construction de barrages et de réservoirs sur les cours d'eau ou la conversion de zones humides naturelles en rizières.  ([CBD/POST2020/WS/2019/11/3](https://www.cbd.int/doc/c/fcd6/bfba/38ebc826221543e322173507/post2020-ws-2019-11-03-en.pdf)) | Cible 2 |
| Aire protégée | Une aire protégée est un espace géographique défini, qui est désigné ou régulé et géré, de manière à assurer la conservation d'objectifs spécifiques. ([Convention](https://www.cbd.int/kb/record/article/6872?RecordType=article), Article 2)  Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, réservé et géré, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, de manière à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et valeurs culturelles associés.  (Dudley, N. (Editor) (2008). Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN. x + 86 pp. WITH Stolton, S., P. Shadie et N. Dudley (2013). IUCN WCPA Best Practice Guidance on Recognising Protected Areas and Assigning Management Categories and Governance Types, Série de lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière d'aires protégées n° 21, Gland, Suisse : UICN. xx pp., <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/pag-021.pdf>) | Cible 3 |
| Autres mesures efficaces de conservation par zone | Zone géographique autre qu'une aire protégée, régie et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme en matière de conservation in situ de la biodiversité et de préservation des fonctions et services écosystémiques associés et, le cas échéant, de protection des valeurs culturelles, spirituelles, socio-économiques et autres valeurs pertinentes au niveau local.  ([CBD/COP/DEC/14/8](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-08-fr.pdf)) | Cible 3 |
| Paysages terrestres et marins | Un paysage est une mosaïque géographique composée d'écosystèmes interdépendants issus des interactions géologiques, topographiques, pédologiques, climatiques, biotiques et humaines dans une zone donnée.  De même, un paysage marin est une zone marine spatialement hétérogène et délimitable à différentes échelles, qui inclut les aspects physiques, géologiques et chimiques des océans.  (UICN, <https://www.iucn.org/downloads/en_iucn__glossary_definitions.pdf>) | Cible 3 |
| Espèces sauvages et domestiquées | Tous les organismes vivants, y compris la faune, la flore, les champignons et les bactéries. | Objectif A, JalonA.3, Cible 4 |
| Rétablissement | Le rétablissement des processus naturels et des paramètres génétiques, démographiques ou écologiques d'une population ou d'une espèce, eu égard à l'état de celle-ci au début des activités de rétablissement. Cette notion renvoie également à l'abondance, à la structure et à la dynamique passées de cette population ou espèce, l'idée étant de rétablir son rôle écologique et évolutif, ainsi que d'améliorer la qualité de son habitat.  L'état écologique mesure la situation des espèces en fonction de trois aspects essentiels du rétablissement :   * Une espèce est pleinement rétablie si elle est présente dans l'ensemble de sa zone géographique, y compris dans les zones qui maintenant ne sont plus occupées mais dont elle avait été auparavant chassée en raison de grandes perturbations anthropiques ; * Elle est viable (c'est-à-dire qu'elle n'est pas menacée d'extinction) dans toutes les parties de son aire géographique ; * Elle remplit ses fonctions écologiques dans toutes les parties de son aire géographique.   (UICN, <https://www.iucn.org/downloads/en_iucn__glossary_definitions.pdf>; Akçakaya HR, Ferson S, Burgman MA, Keith DA, Mace GM, Todd CR. 2000. Making consistent IUCN classifications under uncertainty. Conservation Biology 14:1001–1013.) | Cible 4 |
| Conflit homme-faune | Les conflits homme-faune ont un effet négatif sur la vie, la santé, le bien être et/ou les moyens de subsistance des populations humaines. Face à ces menaces, l'homme peut parfois choisir d’éliminer la faune sauvage. Cette réaction peut être intentionnelle ou non. ([CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1](https://www.cbd.int/doc/c/30e3/8b5b/3da5cefe1ad79bd936d26dd5/sbstta-24-03-add2-rev1-fr.pdf), paragraphe  65) | Cible 4 |
| Durable, légal et sans danger pour la santé humaine | Suppose que le prélèvement, le commerce et l'utilisation se fassent à un rythme qui n'entraîne pas le déclin à long terme de la diversité biologique, préservant ainsi la possibilité de répondre aux besoins et aux aspirations des générations actuelles et futures ([Convention](https://www.cbd.int/kb/record/article/6872?RecordType=article), Article 2), dans le respect des lois internationales et nationales et dans des conditions sûres pour la santé humaine, la santé animale et l'environnement (par exemple, en évitant toute propagation d'agents pathogènes ou d'espèces envahissantes). | Cible 5 |
| Prélèvement | Consiste à collecter, capturer ou chasser des espèces sauvages à des fins d'utilisation humaine. | Cible 5 |
| Commerce et utilisation | Comprend l'utilisation d'espèces sauvages à des fins alimentaires et non alimentaires, telles que l'habillement, les usages médicinaux, culturels, scientifiques, récréatifs et professionnels, ainsi que la vente ou le commerce (c'est-à-dire la vente d'espèces sauvages mortes ou vivantes et/ou de produits dérivés de celles-ci). | Cible 5 |
| Voies d'introduction  (introduction d'espèces exotiques envahissantes) | Les voies d'introduction, également appelées vecteurs, sont les moyens par lesquels les espèces exotiques sont introduites dans de nouveaux environnements. En fonction de l'écosystème, il existe probablement un certain nombre de voies différentes d'introduction d'espèces exotiques. Les voies les plus courantes sont le transport maritime (eaux de ballast, coques de bateaux et conteneurs de transport), l'introduction accidentelle ou intentionnelle d'espèces dans le cadre d'activités agricoles ou aquacoles et la fuite d'espèces introduites dans un nouvel environnement. Les voies d'introduction varient d'un pays à l'autre et doivent être identifiées afin d'être traitées efficacement.  (Sur la base de l'Objectif d'Aichi 9 – quick guide - <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/targets/T9-quick-guide-en.pdf>)  Les voies d'introduction sont classées selon la classification reconnue par la Convention sur la diversité biologique, à savoir : libération ; fuite ; transport contaminant ; transport clandestin ; couloir ; sans aide.  (Voir [CBD/SBSTTA/18/9/Add.1](https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-18/official/sbstta-18-09-add1-fr.pdf), paragraphe 12, sur la base de Hulme et al. 2008, *Journal of Applied Ecology*) ; ´voir aussi : Faulkner et al. 2020, “Classifying the introduction pathways of alien species: are we moving in the right direction?” *NeoBiota* 62: 143-159, <https://neobiota.pensoft.net/article/53543/>) | Cible 6 |
| Sites prioritaires (en relation avec les impacts des espèces exotiques envahissantes) | Écosystèmes et habitats sensibles et susceptibles d'être envahis par des espèces et zones dans lesquelles les espèces exotiques envahissantes ont un impact important sur les composantes indigènes de la biodiversité, ainsi que sur les valeurs sociales, économiques ou culturelles. Les sites prioritaires peuvent comprendre des écosystèmes insulaires, des aires protégées, des sites de restauration d'écosystèmes prioritaires, des zones abritant des espèces endémiques, des zones d'agriculture et d'aquaculture intensives et des sites revêtant une importance particulière pour la biodiversité. Les sites prioritaires peuvent être désignés au niveau international et/ou national sur la base de leur état et de leur contexte.  (Voir aussi [CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1](https://www.cbd.int/doc/c/30e3/8b5b/3da5cefe1ad79bd936d26dd5/sbstta-24-03-add2-rev1-fr.pdf), paragraphe 76) | Cible 6 |
| Pollution (toutes sources confondues) | Modification indirecte ou directe des propriétés biologiques, thermiques, physiques ou radioactives de tout milieu de manière à créer un danger ou un risque pour la santé humaine ou pour la santé, la sécurité ou le bien-être de toute espèce vivante.  (PNUE, LEAP, <https://leap.unep.org/knowledge/glossary/pollution>) | Cible 7 |
| Ne nuisent pas (à la biodiversité et aux fonctions des écosystèmes) | Différents paramètres seront nécessaires en fonction des types de pollution. Cela étant, l'expression « ne nuisent pas » doit être comprise comme signifiant que la pollution n'a pas d'impact négatif sur l'une ou l'autre des trois composantes de la biodiversité, à savoir la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. | Cible 7 |
| Approches fondées sur les écosystèmes | S'entend de l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Ce terme peut désigner un large éventail d'activités de gestion des écosystèmes visant à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité des personnes et de l'environnement, notamment aux changements climatiques et aux catastrophes.  (*CBD Technical Series No. 85*, *Synthesis Report on Experiences with Ecosystem-Based Approaches to Climate Change Adaptation and Disaster Risk Reduction*, 2016. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-85-en.pdf>, p. 16) | Cible 8 |
| Utilisation coutumière durable | Utilisation des ressources biologiques en accord avec les pratiques culturelles traditionnelles qui sont compatibles avec les exigences de conservation ou d'utilisation durable.  (CDB, <https://www.cbd.int/traditional/what.shtml>) | Cible 9 |
| Agriculture durable | La nouvelle vision de la FAO en faveur de l’alimentation et de l’agriculture durables est celle d’un monde dans lequel des aliments nutritifs sont accessibles à tous et la gestion des ressources naturelles préserve les fonctions des écosystèmes de façon à répondre aux besoins actuels et futurs de l’humanité.  (FAO, <http://www.fao.org/sustainability/background/fr/>) | Cible 10 |
| Sylviculture durable (gestion) | Dans son sens le plus large, la gestion durable des forêts comprend les aspects administratifs, juridiques, techniques, économiques, sociaux et environnementaux de la conservation et de l’utilisation des forêts. Cela comporte divers degrés d’intervention humaine, qui vont d’actions visant à sauvegarder et entretenir les écosystèmes forestiers et leurs fonctions jusqu’à des actions favorisant des espèces ou des groupes d’espèces spécifiques prisés sur le plan économique et social afin d’améliorer la production de biens et services. En plus des produits forestiers (qui comprennent les produits forestiers ligneux et non ligneux), les forêts gérées selon un mode durable fournissent en effet d’importants services écosystémiques, comme le piégeage du carbone, la conservation de la biodiversité et la protection des ressources en eau.  (FAO, <https://www.fao.org/sustainable-forests-management/fr/>) | Cible 10 |
| Espaces verts et bleus | Zones de végétation, eaux intérieures et côtières, généralement à l'intérieur ou à proximité des zones urbaines, y compris les toits et murs verts, et autres infrastructures vertes. Ces espaces peuvent avoir une série d'effets positifs sur le bien-être physique et mental des populations et offrent la possibilité de se reconnecter avec la nature. Les espaces verts et bleus constituent également des habitats essentiels pour les espèces, améliorent la connectivité de ceux-ci, fournissent des services écosystémiques et contribuent à atténuer les phénomènes extrêmes, s'ils sont gérés en tenant compte de ces objectifs. | Cible 12 |
| Flux financiers alignés sur les valeurs de la biodiversité | « Aligner les flux » signifie canaliser les investissements financiers - publics et privés - en faveur d'activités économiques qui valorisent notre patrimoine d'actifs naturels et encouragent la consommation et la production durables.  (CDB, <https://www.cbd.int/doc/c/a6f8/8ccb/a7cb2a88bd13e86cfc59901a/roundtable-b-finance-en.pdf>) | Cible 14 |
| Valeurs de la biodiversité | Les valeurs de la biodiversité comprennent diverses considérations d'ordre écologique, génétique, économique, culturel, social, scientifique, éducatif, récréatif, esthétique et des perspectives intrinsèques. L'évaluation et les valeurs de la biodiversité nécessitent la reconnaissance d'un large éventail de visions du monde et de dimensions de valeur plurielles de la signification et de l'importance de la nature associée à la qualité de la vie humaine, considérées comme interdépendantes en termes de perspectives biophysiques, socioculturelles, économiques, sanitaires ou holistiques. | Cible 14 |
| Dépendances et impacts en matière de biodiversité | Impacts sur la biodiversité : conséquences positives ou négatives d'une entreprise ou d'un autre acteur sur l'état de la nature, notamment la pollution de l'air, de l'eau et du sol ; la fragmentation ou la perturbation des écosystèmes et des habitats de toutes les espèces, y compris les humains ; altération des régimes écosystémiques.  Dépendances à l'égard de la biodiversité : aspects des contributions de la nature aux personnes [services écosystémiques] dont une personne ou une organisation dépend pour fonctionner, notamment en matière de régulation du débit et de la qualité de l'eau, de régulation des risques tels que les incendies et les inondations, de pollinisation et de séquestration du carbone.  (*Science-based Targets for Nature* (2020): *Initial Guidance for Business*, <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/wp-content/uploads/2020/09/SBTN-initial-guidance-for-business.pdf>) | Cible 15 |
| Choix responsables | Il est essentiel de faire des choix responsables pour éliminer les modes de consommation non durables, en commençant par faire en sorte que les gens, où qu'ils soient, comprennent et apprécient la valeur de la biodiversité. | Cible 16 |
| Biotechnologie | Selon la Convention, on entend par « biotechnologie » toute application technologique qui utilise des systèmes biologiques, des organismes vivants, ou des dérivés de ceux-ci, pour réaliser ou modifier des produits ou des procédés à usage spécifique ([Convention](https://www.cbd.int/kb/record/article/6872?RecordType=article), Article 2). Selon le Protocole de Cartagena, « Biotechnologie moderne » s'entend : a. de l'application de techniques in vitro aux acides nucléiques, y compris la recombinaison de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et l'introduction directe d'acides nucléiques dans des cellules ou organites, b. de la fusion cellulaire d'organismes n'appartenant pas à une même famille taxonomique, qui surmontent les barrières naturelles de la physiologie de la reproduction ou de la recombinaison et qui ne sont pas des techniques utilisées pour la reproduction et la sélection de type classique. ([Protocole de Cartagena, Article 3 i)](https://bch.cbd.int/protocol/text/)). | Cible 17 |
| Incitations néfastes | « Résultat d'une action gouvernementale accordant un avantage aux consommateurs ou aux producteurs, afin d'augmenter leurs revenus ou de réduire leurs coûts, mais qui, ce faisant, va à l'encontre de pratiques environnementales saines.Adapté de OCDE 1998, 2005 ».  « Toutes choses égales par ailleurs, une subvention [préjudiciable à l'environnement] augmente les niveaux de production/d'utilisation d'une ressource naturelle et accroît donc le niveau de déchets, de pollution et d'exploitation naturelle correspondant. Adapté de OCDE 1998, 2005 »  (IEEP, Environmentally Harmful Subsidies (EHS): Identification and Assessment, 2009: <https://ec.europa.eu/environment/enveco/taxation/pdf/Harmful%20Subsidies%20Report.pdf> pages 15-16). | Cible 18 |
| Base de référence | Point de référence fixe utilisé à des fins de comparaison. | Cadre de suivi |
| Condition de référence | Un point de référence de la condition écologique, économique ou sociale décrivant l'état du système en question. La condition de référence peut être associée à une situation historique dans le passé ou à une situation actuelle observée dans un lieu géographique donné. | Cadre de suivi |
| Période de référence | Période historique utilisée pour identifier une condition de base spécifique. | Cadre de suivi |
| Période de référence des rapports | Période utilisée comme point de départ pour rendre compte des progrès réalisés concernant les cibles et les objectifs. | Cadre de suivi |
| Indicateurs phares | Ensemble minimal d'indicateurs de haut niveau qui rendent compte de la portée globale des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et qui peuvent être utilisés pour le suivi des progrès nationaux, ainsi que pour le suivi des progrès régionaux et mondiaux. Ces indicateurs pourraient également être utilisés à des fins de communication. En outre, certains pays peuvent souhaiter utiliser un sous-ensemble de ces indicateurs ou uniquement les indicateurs phares au niveau des objectifs pour la communication de haut niveau et la sensibilisation. | Cadre de suivi |
| Indicateurs de composantes | Ensemble d'indicateurs pour le suivi de chaque composante de chaque objectif et cible du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au niveau national, ainsi que pour le suivi des progrès au niveau régional et mondial. | Cadre de suivi |
| Indicateurs complémentaires | Ensemble d'indicateurs pour l'analyse thématique ou approfondie de chaque objectif et cible et qui sont moins pertinents pour une majorité de pays, présentent des lacunes importantes en matière de méthodologie ou de collecte de données, sont très spécifiques et ne couvrent pas la portée d'un objectif ou d'une composante de la cible ou ne peuvent être appliqués qu'aux niveaux mondial et régional. | Cadre de suivi |
|  | **Mises à jour – mai 2022** |  |
| Espèces sauvages | Organismes vivant en captivité ou à l'état sauvage, dont le processus d'évolution n'a pas été influencé par les êtres humains. (par opposition à la définition de la CDB sur les espèces domestiquées, [Convention](https://www.cbd.int/kb/record/article/6872?RecordType=article), Article 2) | Cible 5 |
| Pesticides | On entend par pesticide toute substance ou mélange de substances d'ingrédients chimiques ou biologiques destinés à repousser, détruire ou contrôler les ravageurs, ou réguler la croissance végétale.  (Code de conduite international sur la gestion des pesticides, <https://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Code_ENG_2017updated.pdf>) | Cible 7 |
| Solutions fondées sur la nature | Actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés, terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, qui permettent de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain, les services écosystémiques, la résilience et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. (PNUE5/Res.5, <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39864/NATURE-BASED%20SOLUTIONS%20FOR%20SUPPORTING%20SUSTAINABLE%20DEVELOPMENT.%20English.pdf?sequence=1&isAllowed=y>) | Cible 8 |
| Évaluation des répercussions sur l'environnement | L'évaluation des répercussions sur l'environnement est un processus qui consiste à évaluer les effets probables sur l'environnement d'une proposition de projet ou de développement, en tenant compte des effets socio-économiques, culturels et sanitaires interdépendants, tant bénéfiques que négatives. (CDB, <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7181> ) | Cible 15 |
| Évaluation environnementale stratégique | L'évaluation environnementale stratégique est le processus formel, systématique et complet d'identification et d'évaluation des conséquences environnementales des politiques, plans ou programmes proposés, permettant de garantir qu'elles soient pleinement prises en compte et traitées de manière appropriée au stade le plus précoce possible du processus décisionnel, au même titre que les considérations économiques et sociales. De par sa nature, l'évaluation environnementale stratégique couvre un éventail d'activités ou un champ plus vaste et souvent sur une période plus longue que l'évaluation des répercussions sur l'environnement des projets. L'évaluation environnementale stratégique peut être appliquée à un secteur entier (par exemple à une politique nationale sur l'énergie) ou à une zone géographique (par exemple, dans le cadre d'un schéma de développement régional). (CDB, <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7181> ) | Cible 15 |
| Services écosystémiques | Les avantages que les populations tirent des écosystèmes. Selon la formulation originale de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, les services écosystémiques étaient divisés en services d'aide, de régulation, d'approvisionnement et culturels.  (IPBES Glossary - The Global Assessment Report On Biodiversity And Ecosystem Services, [https://zenodo.org/record/5657079#.YnQy2O3MJZU](https://zenodo.org/record/5657079)) |  |
| Approches fondées sur les écosystèmes | Stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources biologiques qui favorise la conservation et l’utilisation durable d’une manière équitable. L'approche écosystémique repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées, axées sur les niveaux d'organisation biologique qui englobent la structure, les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante de nombreux écosystèmes. (CDB, <https://www.cbd.int/doc/publications/ea-text-fr.pdf>) |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* CBD/WG2020/4/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 figure dans le document CBD/WG2020/3/3. La liste des indicateurs phares du cadre mondial est présentée dans le document CBD/WG2020/3/3/Add.1, qui décrit aussi les documents d'information relatifs au cadre de suivi, y compris ceux relatifs aux indicateurs de composantes et aux indicateurs complémentaires, ainsi que d'autres informations relatives aux indicateurs. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les références se rapportent au premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. [↑](#footnote-ref-4)